

## **CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL DE REALVNC**

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TÉLÉCHARGER, D'INSTALLER OU D'EXÉCUTER LE LOGICIEL TÉLÉCHARGÉ SUR [WWW.REALVNC.COM](http://WWW.REALVNC.COM) OU [WWW.REALVNC.HELP](http://WWW.REALVNC.HELP).

LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL (« **CONTRAT** ») EST UN ACCORD JURIDIQUE CONCLU ENTRE VOUS ET REALVNC (TEL QUE DÉFINI À LA CLAUSE 1 CI-DESSOUS) EN CE QUI CONCERNE L'ACCÈS AU LOGICIEL DE REALVNC ET SON UTILISATION.

AVIS IMPORTANT À L'ATTENTION DE TOUS LES UTILISATEURS :

- SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS LES CONDITIONS DE CETTE LICENCE, VOUS NE DEVEZ PAS CLIQUER POUR ACCEPTER LESDITES CONDITIONS OU CONTINUER À TÉLÉCHARGER, CONSULTER OU UTILISER CE LOGICIEL OU LES DOCUMENTS.
- REALVNC PEUT MODIFIER LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES À TOUT MOMENT.
- EN INSTALLANT TOUTE VERSION MISE À JOUR DU LOGICIEL POUVANT ÊTRE MISE À DISPOSITION, VOUS ACCEPTÉZ QUE LES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT S'APPLIQUENT À CE LOGICIEL MIS À JOUR.

### **1 Définitions**

Dans le présent Contrat :

« **Politique d'utilisation acceptable** » désigne la politique de RealVNC disponible à l'adresse <https://www.realvnc.com/realvnc-acceptable-use-policy>, qui peut être mise à jour de temps à autre.

« **Utilisateur autorisé** » vous désigne vous si vous êtes un particulier, ou, si vous êtes une organisation, un employé désigné précis ou une partie contractante indépendante que vous autorisez à utiliser le Logiciel en vertu du présent Contrat.

« **Session simultanée** » désigne une connexion à distance établie par un (1) Utilisateur autorisé au maximum, via le Logiciel fourni dans le cadre de l'Abonnement concerné, à un (1) Appareil au maximum à un moment donné (de telle sorte que : (i) lorsque, par exemple, un Utilisateur autorisé utilise ce Logiciel pour établir une connexion simultanée à deux (2) Appareils, cette utilisation constituera deux (2) Sessions simultanées ; et (ii) lorsque, par exemple, trois (3) Utilisateurs autorisés utilisent ce Logiciel pour se connecter simultanément à un (1) Appareil, cette utilisation constituera trois (3) Sessions simultanées).

« **Fréquence de sessions simultanées** » désigne le nombre maximal de Sessions simultanées autorisées par vos soins ou par les Utilisateurs bénéficiant de votre autorisation, à tout moment pendant la période de votre Abonnement, comme convenu entre les parties par écrit ou confirmé ou demandé par vos soins, via votre achat de l'Abonnement concerné sur le Site web.

« **Informations confidentielles** » désigne toutes les informations confidentielles ou exclusives (quelle que soit la manière dont elles sont enregistrées ou conservées) divulguées par une partie ou ses employés, responsables, sous-traitants, représentants ou conseillers (collectivement, les « **Représentants** ») à l'autre partie et aux Représentants de l'autre partie, y compris les conditions du présent Contrat, les activités professionnelles, affaires, clients et les plans, intentions, opportunités de marché, opérations, processus, produits, services, données, le savoir-faire, ou secrets commerciaux de la partie divulgatrice, y compris tout ce qui

est spécifié comme étant des Informations confidentielles.

« **Données client** » désigne toutes les données commerciales ou exclusives qui sont téléchargées ou autrement soumises au Logiciel directement par vous, vos Utilisateurs autorisés, y compris toutes les données soumises au Logiciel indirectement via toute application tierce utilisée par vous, à l'exclusion des Données dérivées et des données de gestion de compte. Afin d'éviter toute ambiguïté, RealVNC ne traite pas les Données du Client en dehors du traitement nécessaire spécifié dans l'Addendum relatif au traitement des données.

« **Addendum relatif au traitement des données** » désigne l'addendum relatif au traitement des données qui peut être mis à jour de temps à autre à l'adresse <https://help.realvnc.com/hc/en-us/articles/5438412949405>.

« **Logiciel de Déploiement** » désigne les outils et services de déploiement disponibles sur le Site Web et mis à disposition, y compris la documentation, les mises à jour, les versions modifiées et les copies du Logiciel de déploiement.

« **Données dérivées** » désigne toute donnée qui est dérivée de votre utilisation des Services et qui peut inclure : (i) toutes les métadonnées sur votre utilisation du Logiciel telles que le nombre de connexions et le volume de données ; (ii) toutes les données qui sont traitées et conservées en tant que constructions mathématiques ; et (iii) les données statistiques ou agrégées, à l'exclusion des Données à caractère personnel et, pour éviter toute ambiguïté, elles n'incluent pas les Données du Client elles-mêmes.

« **Appareil** » désigne l'ordinateur ou tout autre appareil concerné par l'exécution, l'accès, le déploiement ou l'installation du Logiciel.

« **Accès de l'appareil** » désigne un Abonnement qui donne droit à l'utilisation du Logiciel serveur ou tel qu'autrement décrit sur le Site Web.

« **Abonnement gratuit** » désigne l'abonnement d'accès gratuit de RealVNC, appelé « Gratuit », « Domicile » ou « Lite », qui comprend des fonctionnalités de base et est destiné à un usage non commercial uniquement, y compris l'utilisation du Logiciel de déploiement concerné tel que décrit sur le Site Web.

« **Événement d'insolvabilité** » désigne, à l'égard d'une partie, (a) la conclusion d'une composition ou d'un arrangement avec ses créanciers autrement qu'aux seules fins d'une reconstruction solvable ; (b) incapacité à payer ses dettes à leur échéance ; (c) pour une personne, le fait d'obtenir le droit de nommer, ou le fait de nommer, un séquestre ou un administrateur judiciaire pour gérer les actifs de ladite partie ; (d) un créancier ou un titulaire de sûreté constitue une sûreté sur l'ensemble ou une partie des actifs de ladite partie qui ne sont pas libérés dans les 14 jours, ou prend possession desdits actifs ; ou (e) un quelconque événement se produit, ou une procédure est entreprise, dans une quelconque juridiction, ayant un effet équivalent ou similaire à l'un des événements mentionnés aux points (a) à (d) ci-dessus.

« **Assistance à la demande** » désigne la fonctionnalité d'appui incluse dans certains types d'Abonnement qui permettent l'utilisation du Logiciel d'assistance à la demande (antérieurement appelée « Assistance instantanée »).

« **Logiciel d'assistance à la demande** » désigne les programmes mis à disposition de temps à autre à partir du Site web, y compris la documentation, les mises à jour, les versions modifiées et de marque, et les copies desdits logiciels pour les services d'Assistance à la demande tels qu'énoncés sur le Site Web (antérieurement appelés « Assistance instantanée »).

« **Entité contractante RealVNC** » désigne : (i) lorsque cela est expressément indiqué dans le devis qui vous est fourni et qui présente l'Abonnement que vous avez choisi ou dans toute facture qui vous est soumise en lien avec cet Abonnement, RealVNC LLC, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'État du Delaware et dont le siège social est sis 850 New Burton Road, Suite 201, Dover, DE 19904, États-Unis ; ou (ii) dans tous les autres cas, RealVNC Limited, une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 0446945 et dont le siège social est sis Edinburgh House, St John's Innovation Park, Cowley Rd, Cambridge, CB4 0DS, Royaume-Uni.

« **Revendeur** » désigne une entité tierce qui accepte d'acheter un Abonnement au logiciel auprès de RealVNC en votre nom.

« **Logiciel RPort** » désigne le logiciel serveur RPort, le logiciel client RPort et l'interface utilisateur Web RPort, comme indiqué plus en détail sur le Site Web.

« **Logiciel serveur** » désigne la version 4.0 ou ultérieure du serveur VNC des programmes disponibles sur le site Web, y compris la documentation associée, les mises à jour, les versions modifiées et les copies du Logiciel serveur.

« **Services** » désigne les services d'assistance tels qu'énoncés sur le Site Web.

« **Logiciel** » désigne le Logiciel RPort et/ou le Logiciel Viewer et/ou le Logiciel de déploiement et/ou le Logiciel d'assistance à la demande tel que décrit sur le Site Web, y compris le portail utilisé pour accéder audit logiciel et aux services d'arrière-plan connexes qui comprennent les services de courtage cloud et la fonctionnalité de gestion des abonnements.

« **Abonnement** » désigne un abonnement acheté pour ou par vous et/ou obtenu auprès de RealVNC qui accorde certains droits d'utilisation au Logiciel en contrepartie des Frais d'Abonnement correspondants.

« **Frais d'abonnement** » désigne les frais payables pour l'Abonnement concerné tel qu'énoncé sur le site Web, et qui est déterminé sur la base de la Fréquence de session simultanée que vous avez sélectionnée ou demandée au moment de conclure le présent Contrat.

« **Logiciel tiers** » désigne un logiciel tiers intégré dans les Services, tel qu'indiqué sur le Site Web.

« **Logiciel RealVNC Viewer** » désigne la version 4.0 ou ultérieure du VNC Viewer des programmes disponibles sur le site Web, y compris la documentation associée, les mises à jour, les versions modifiées et les copies du Logiciel visualisation.

« **Virus** » désigne tout élément ou appareil (y compris tout logiciel, code, fichier ou programme) qui peut : empêcher, altérer ou autrement affecter négativement le fonctionnement de tout logiciel informatique, matériel, réseau, de toutes données, ou l'expérience utilisateur, y compris les vers, chevaux de Troie, virus et autres éléments ou appareils similaires.

« **Site web** » désigne <https://www.realvnc.com>, <https://www.realvnc.help> et les applications Web associées.

## 2 Période d'essai limitée

Le Logiciel peut être évalué pendant une période d'essai de licence limitée et non exclusive, comme indiqué sur le Site web, conformément aux conditions du présent Contrat. Il ne fonctionnera que pour une durée limitée. LE LOGICIEL D'ESSAI LIMITÉ EST FOURNI « EN L'ÉTAT » ET SANS AUCUNE GARANTIE OU RESPONSABILITÉ DE LA PART DE REALVNC À VOTRE ÉGARD.

### **3 Logiciel Viewer**

- 3.1 Sous réserve que vous payiez les Frais d'abonnement et que vous respectiez les conditions générales du présent Contrat, RealVNC vous accorde par les présentes une licence non exclusive, mondiale et non transférable pour installer et utiliser le Logiciel RealVNC Viewer pour votre usage personnel ou pour l'utilisation interne de votre entreprise ou organisation. Il vous est expressément interdit de transférer ou de distribuer le Logiciel Viewer sous quelque format que ce soit, en tout ou en partie, pour la vente, à des fins commerciales ou à toute fin illégale.
- 3.2 Le Logiciel Viewer est uniquement garanti et pris en charge dans la mesure où il est utilisé conjointement avec une copie sous licence du Logiciel serveur, du Logiciel d'assistance à la demande ou de tout autre produit RealVNC explicitement déclaré éligible à une utilisation avec le Logiciel Viewer.

### **4 Accès de l'appareil**

- 4.1 Lorsque votre Abonnement inclut l'Accès de l'appareil, les conditions de la présente clause 4 s'appliqueront.
- 4.2 Sous réserve que vous payiez les Frais d'abonnement et que vous respectiez les conditions générales du présent Contrat, RealVNC vous accorde par les présentes un droit non exclusif, non transférable, pour vos Utilisateurs autorisés, en fonction du nombre d'utilisateurs indiqué dans votre Abonnement, leur permettant (et uniquement dans la mesure permise par la Fréquence de session simultanée applicable) de télécharger, d'installer et utiliser le logiciel RealVNC, avec les types de connexions autorisés tels qu'énoncés sur le Site Web, sur le nombre maximum d'Appareils pour lesquels votre Abonnement est valide.
- 4.3 Vous reconnaissez par les présentes, en l'acceptant, que le Logiciel serveur peut uniquement être utilisé sur vos Appareils sous forme de code objet aux fins définies à la clause 4.4 du présent Contrat et ne doit faire l'objet d'aucune autre utilisation.
- 4.4 Dans le cas d'un Abonnement gratuit, le Logiciel serveur ne peut être utilisé qu'à des fins privées et non commerciales. Dans le cas d'un type d'Abonnement qui n'est pas un Abonnement gratuit, le Logiciel serveur peut en outre être utilisé aux fins internes de votre entreprise ou organisation par des Utilisateurs autorisés sur vos Appareils, sauf interdiction contraire sur notre Site Web.
- 4.5 Sous réserve que vous payiez les Frais d'abonnement et que vous respectiez les conditions générales du présent Contrat, RealVNC vous accorde par les présentes une licence non exclusive, mondiale et non transférable pour que vos Utilisateurs autorisés installent et utilisent le Logiciel de déploiement aux fins internes de votre entreprise ou organisation sur vos Appareils, dans la mesure autorisée et nécessaire pour utiliser votre Abonnement et pendant la durée de votre Abonnement.
- 4.6 Vous êtes autorisé à effectuer autant de copies du Logiciel de déploiement que votre Abonnement le permet et à utiliser celui-ci pour installer le Logiciel serveur sur vos Appareils.

### **5 Assistance à la demande**

- 5.1 Lorsque votre Abonnement inclut l'Assistance à la demande, les conditions de la présente clause 5 s'appliquent.
- 5.2 Sous réserve que vous payiez les Frais d'abonnement et que vous respectiez les conditions du présent Contrat, RealVNC vous accorde par les présentes une licence non exclusive, mondiale et non transférable pour utiliser le Logiciel d'assistance à la demande et le mettre à la disposition du nombre d'Utilisateurs autorisés en vertu de votre Abonnement (mais uniquement dans la mesure permise par la Fréquence de session simultanée applicable).

## 6 Accès au logiciel

### 6.1 Vous ne devez pas :

- a) lors de l'utilisation du Logiciel, consulter, stocker, distribuer ou transmettre des Virus ou matériaux qui sont illégaux, nuisibles, contrefaisants, offensants, discriminatoires ou qui facilitent une activité illégale ou représentent des images sexuellement explicites ou causent des dommages ou des blessures à toute personne ou tout bien. RealVNC se réserve le droit, sans engager sa responsabilité et sans préjudice de ses autres droits à votre égard, de désactiver votre accès et l'accès des Utilisateurs autorisés à tous matériaux qui enfreignent les dispositions de la présente clause ;
- b) sauf dans la mesure autorisée par toute loi applicable qu'il n'est pas possible d'exclure d'un commun accord entre les parties, et sauf dans la mesure expressément autorisée en vertu du présent Contrat, il vous est interdit, et vous ne devez pas essayer, de : copier, modifier, dupliquer, frame, mettre en miroir, republier, télécharger, afficher, transmettre, ou distribuer l'ensemble ou une partie du Logiciel, ou créer des œuvres dérivées à partir de celui-ci, sous quelque forme ou support que ce soit, ou par un quelconque moyen, ou tenter de décompiler, désassembler, soumettre à une ingénierie à rebours, ou autrement réduire à une forme perceptible par l'homme, l'ensemble ou une partie du Logiciel (y compris son code objet et son code source) ;
- c) accéder à l'ensemble ou une partie du Logiciel afin de créer un produit ou un service concurrent du Logiciel ; ou
- d) dépasser (et vous veillerez à ce qu'aucun Utilisateur autorisé ne dépasse), au cours de votre abonnement, la Fréquence de sessions simultanées applicable) ; ou
- e) mettre le Logiciel ou l'un quelconque des Services à la disposition d'un tiers, à l'exception des Utilisateurs autorisés.

6.2 Vous acceptez de faire tout ce qui est raisonnablement possible pour empêcher tout accès non autorisé au Logiciel ou toute utilisation non autorisée du Logiciel et, dans le cas d'un tel accès ou d'une telle utilisation non autorisée(e), d'en informer rapidement RealVNC.

6.3 Vous reconnaissez, en l'acceptant, que chaque Utilisateur autorisé doit conserver un mot de passe sécurisé pour pouvoir utiliser le Logiciel et le garder confidentiel et sécurisé contre tout accès ou utilisation non autorisés (y compris tout autre Utilisateur autorisé).

6.4 Vous êtes responsable de la définition des droits d'accès pour chacun de vos Utilisateurs autorisés et vous devez vous assurer que l'utilisation du Logiciel par tous les Utilisateurs autorisés est strictement conforme aux conditions du présent Contrat, y compris aux conditions de la Politique d'utilisation acceptable disponible à l'adresse <https://www.realvnc.com/realvnc-acceptable-use-policy>. Vous serez responsable de toute violation du présent Contrat par un Utilisateur autorisé et de la surveillance du nombre d'utilisateurs qui se servent du Logiciel pour vous assurer de ne pas dépasser le nombre d'Utilisateurs autorisés.

6.5 Vous reconnaissez, en l'acceptant, que le Logiciel peut fournir l'accès à un Logiciel tiers. RealVNC ne fait aucune déclaration, ne propose aucune garantie, et n'énonce aucun engagement, et n'aura aucune responsabilité ou obligation de quelque nature que ce soit en ce qui concerne l'utilisation desdits Logiciels tiers.

6.6 Vous êtes responsable de fournir toutes les dépendances (c.-à-d. toutes les exigences de réseau ou de connectivité, ou les exigences de sauvegarde que vous devez avoir en place pour utiliser le Logiciel) indiquées sur le Site Web ou ailleurs en dehors du contrôle de RealVNC, et vous devez vous assurer que son réseau et ses systèmes sont conformes aux spécifications pertinentes fournies par RealVNC de temps à autre nécessaires au

fonctionnement du Logiciel. Vous êtes seul responsable de l'approvisionnement et de l'entretien de toutes les connexions réseau et liaisons de télécommunications à partir de ses systèmes vers les centres de données de RealVNC.

- 6.7 Vous devez vous conformer à l'ensemble des lois et réglementations applicables dans le cadre de l'exercice de vos droits et de l'exécution de vos obligations en vertu du présent Contrat.
- 6.8 Vous garantisiez et déclarez que : (i) vous n'êtes pas constitué ou organisé pour faire des affaires dans un pays, ne résidez pas dans un pays et n'êtes pas sous le contrôle du gouvernement d'un pays soumis à des sanctions économiques ou commerciales par le Département d'État américain, l'Office of Foreign Assets Control des États-Unis ou tout organisme qui lui succéderait (« **OFAC** »), le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Union européenne, ou le gouvernement britannique ; (ii) vous ne figurez sur aucune liste de parties sanctionnées ou inéligibles tenue par le gouvernement des États-Unis, du Royaume-Uni ou de l'Union européenne, y compris, mais sans s'y limiter, les listes de ressortissants spécialement désignés et de personnes bloquées de l'OFAC. Vous vous engagez à ne pas vendre, exporter, réexporter, transférer, utiliser ou permettre l'utilisation de tout Logiciel, de sa technologie et/ou de ses services connexes, ou de tout autre élément que RealVNC peut fournir en lien avec celui-ci à ou pour toute utilisation finale : (A) dans ou par les pays spécifiés dans la présente clause 6.8 ou tout résident permanent de ces pays ; (B) par toute personne ou entité considérée par une agence ou un organisme gouvernemental des États-Unis, du Royaume-Uni ou de l'Union européenne comme étant inéligible à recevoir des exportations, y compris, sans s'y limiter, les personnes et/ou entités désignées sur les listes décrites dans la sous-section (ii) de la présente clause 6.8 ; ou (C) interdites par les lois et/ou réglementations du Royaume-Uni, des États-Unis ou de l'Union européenne en matière de d'exportation ou de sanctions. Si la garantie ou la déclaration que vous donnez dans la présente clause 6.8 n'est pas respectée ou si la déclaration que vous donnez dans la présente clause 6.8 est ou devient fautive, erronée ou trompeuse à tout moment, ou si vous êtes soumis à l'une des circonstances décrites dans la présente clause 6.8, cela constituera pour vous une violation substantielle et non réparable du présent Contrat.

## **7 Suspension du service**

- 7.1 RealVNC peut suspendre l'accès au Logiciel ou l'utilisation du Logiciel par l'ensemble ou une partie des Utilisateurs autorisés si RealVNC détermine que l'utilisation des Services :
- a) viole le présent Contrat ;
  - b) pose un risque en matière de sécurité ;
  - c) a un impact négatif ou peut avoir un impact négatif (le cas échéant) sur les Services ou tout service fourni par RealVNC à un tiers ; ou
  - d) lorsqu'il est dans l'intérêt légitime de RealVNC de le faire, y compris lorsqu'il existe un risque raisonnable de non-paiement des Frais d'abonnement de votre part,

et RealVNC s'efforcera raisonnablement d'informer les Utilisateurs autorisés concernés avant l'entrée en vigueur de la suspension et dès que cela est raisonnablement possible par la suite, et pourra utiliser tout moyen raisonnable à ces fins.

- 7.2 Lorsque RealVNC suspend l'accès au Logiciel ou l'utilisation du Logiciel en vertu de la clause 7.1, le Client demeure responsable de tous les Frais d'abonnement.

## **8 Services d'assistance**

- 8.1 Pendant la durée du présent Contrat, à condition que tous les Frais d'abonnement pertinents qui sont dus et exigibles aient été payés, RealVNC vous fournira les Services suivants en

relation avec le Logiciel, conformément aux conditions générales du présent Contrat :

- a) À condition que vous informiez rapidement RealVNC de tout défaut important du Logiciel (c'est-à-dire tout téléchargement corrompu), RealVNC devra, sous réserve des dispositions suivantes, faire tout son possible pour corriger le problème et fournir une version corrigée dès que possible après en avoir été informé ; ou
- b) Mettra à disposition les mises à jour ou améliorations du Logiciel telles que publiées par RealVNC (qui seront mises à disposition sur le Site Web). RealVNC peut, à son entière discrétion, déterminer si des mises à jour ou des améliorations peuvent être mises à disposition dans les packages d'Abonnement existants ou si un Abonnement amélioré est nécessaire pour accéder à celles-ci.

8.2 Les Services n'incluent pas la correction de tout défaut dû à :

- a) toute combinaison ou inclusion du Logiciel avec ou dans tout programme informatique, équipement ou appareil ne figurant pas sur la liste approuvée du Site Web ;
- b) toute modification du Logiciel non effectuée par RealVNC ;
- c) au fait que vous ne donnez pas à RealVNC une description suffisamment détaillée du défaut pour permettre à RealVNC d'identifier le défaut et d'exécuter les Services ; ou
- d) toute utilisation ou exécution inappropriée ou non autorisée du Logiciel, y compris toute utilisation non conforme à la Politique d'utilisation acceptable disponible à l'adresse <https://www.realvnc.com/realvnc-acceptable-use-policy>.

8.3 Si un défaut ne peut pas être résolu dans un délai raisonnable, votre seul et unique recours sera pour RealVNC d'agir en fonction de l'une des deux possibilités suivantes, à son entière discrétion :

- a) remplacer le Logiciel ; ou
- b) vous rembourser un montant égal aux Frais d'abonnement calculé au prorata pendant le reste de la durée de l'Abonnement.

8.4 Les Services resteront en vigueur pendant la période d'Abonnement choisie à compter du début de l'Abonnement, et pourront être poursuivis en renouvelant l'Abonnement à tout moment.

8.5 Les Services sont automatiquement renouvelés pour une durée supplémentaire de douze mois si vous ne résiliez pas votre Abonnement avant l'expiration de la période d'Abonnement concernée.

8.6 RealVNC vous informera par e-mail au minimum sept jours avant que les Frais d'abonnement pour tout Abonnement renouvelé ne soient dus.

8.7 Vous pouvez refuser le renouvellement automatique de votre Abonnement sur le Site web. Si vous choisissez de ne pas renouveler automatiquement votre Abonnement, celui-ci prendra automatiquement fin le dernier jour de votre période d'Abonnement.

## 9 Frais

9.1 Vous devrez payer les Frais d'abonnement conformément à la présente clause 9 et à toutes les conditions de paiement spécifiées par RealVNC de temps à autre, sans compensation concernant toute responsabilité de RealVNC. Dans la mesure où votre accès ou votre utilisation (ou celui de vos Utilisateurs autorisés) du Logiciel dépasse la Fréquence de sessions simultanées applicable à tout moment au cours de la période d'Abonnement concernée, nous nous réservons le droit d'augmenter les Frais d'abonnement conformément



à cette utilisation excédentaire en vous en informant par écrit, et une telle augmentation peut s'appliquer rétroactivement (au prorata) à la première fois où la Fréquence de sessions simultanées applicable a été ainsi dépassée.

- 9.2 Sauf accord contraire avec RealVNC, les Frais d'abonnement (et toutes dépenses ou autres sommes) payables en vertu du présent Contrat sont dus au début de l'Abonnement et doivent être payés en ligne à l'aide d'une carte de crédit ou de débit. La confirmation du paiement sera fournie après le paiement.
- 9.3 Si vous avez acheté un Abonnement au Logiciel par l'intermédiaire d'un Revendeur et que le Revendeur ne paie pas les Frais d'abonnement à RealVNC conformément à la présente clause 9, vous serez tenu de payer les Frais d'abonnement à RealVNC en totalité, nonobstant tout paiement que vous auriez effectué auprès du Revendeur.
- 9.4 L'ensemble des Frais d'abonnement, dépenses ou autres sommes payables en vertu du présent Contrat s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée applicable, taxe de vente ou autres taxes ou droits applicables dont vous serez redevable.
- 9.5 Si une somme payable à RealVNC n'est pas réglée dans les 14 jours suivant la date d'échéance, y compris les sommes payables par un Revendeur pour votre Abonnement, RealVNC pourra suspendre l'exécution de ses obligations et/ou facturer des intérêts sur une base journalière au taux le plus bas entre (i) 4 % au-dessus du taux de base de la Banque d'Angleterre en vigueur de temps à autre, calculés trimestriellement ou (ii) le taux maximum autorisé par la loi applicable, à compter de la date de paiement de cette somme jusqu'à la date du paiement effectif.
- 9.6 RealVNC sera en droit d'augmenter les Frais d'abonnement à tout moment moyennant un préavis écrit de trente (30) jours avant le début d'un nouvel Abonnement ou d'un Abonnement renouvelé.

## 10 Garantie limitée

- 10.1 RealVNC vous garantit que le Logiciel de votre Abonnement fonctionnera substantiellement conformément à toute documentation fournie le concernant pendant 90 jours à compter de la date d'achat d'un Abonnement (la « **Période de garantie** »).
- 10.2 Vous ne bénéficiez pas de la garantie énoncée à la clause 10.1 ci-dessus si : (a) vous signalez un problème en dehors de la Période de garantie ; et/ou (b) la défaillance du Logiciel est le résultat d'un accident, d'une utilisation abusive, d'une mauvaise application ou d'une utilisation inappropriée du Logiciel ou d'une utilisation avec des Appareils ne répondant pas aux exigences minimales en matière de matériel et de logiciel spécifiées sur le Site Web.
- 10.3 Nonobstant la clause 10.1, vous reconnaissez que le Logiciel peut évoluer au fil du temps et que des fonctionnalités peuvent être ajoutées ou supprimées de temps à autre.
- 10.4 RealVNC ne garantit pas que votre utilisation du Logiciel sera ininterrompue ou exempte d'erreurs, ni que le Logiciel et/ou les informations ou résultats que vous avez obtenus grâce à votre utilisation du Logiciel répondront à vos exigences. Sous réserve de ses obligations en vertu de la Législation applicable sur la protection des données (telle que définie dans l'Addendum relatif au traitement des données), RealVNC n'est pas responsable des retards, des échecs de livraison ou de toute autre perte ou dommage résultant du transfert des Données client sur les réseaux et installations de communication, y compris Internet, et vous reconnaissez que le Logiciel peut être soumis à des limitations, des retards et d'autres problèmes inhérents à l'utilisation de ces installations de communication.
- 10.5 Si un problème est signalé par écrit à RealVNC au cours de la Période de garantie, votre seul et unique recours sera pour RealVNC d'agir en fonction de l'une des deux possibilités suivantes, à son entière discrétion :



- a) remplacer le Logiciel ; ou
- b) vous rembourser un montant égal aux Frais d'abonnement.

## 11 Droits de propriété intellectuelle

- 11.1 Tous les Droits de propriété intellectuelle afférents au Logiciel, aux Services et aux Données dérivées appartiennent à RealVNC et restent acquis (ou automatiquement, dès leur création, seront acquis) par RealVNC. À l'exception de la ou des licences qui vous sont accordées dans le présent Contrat, rien dans le présent Contrat ne vous accorde de droits sur les Droits de propriété intellectuelle sur le Logiciel ou les Services.
- 11.2 Sans préjudice de la clause 11.1, dans la mesure où votre utilisation ou l'utilisation de tout Utilisateur autorisé du Logiciel entraîne des modifications, adaptations, développements ou travaux dérivés du Logiciel ou des Services (les « **Améliorations** »), alors, nonobstant tout droit ou recours de RealVNC en vertu du présent Contrat, tous les Droits de propriété intellectuelle afférents à ces Améliorations seront immédiatement acquis et détenus par RealVNC.
- 11.3 RealVNC ne fait aucune déclaration ou garantie quant à la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle sur le Logiciel.
- 11.4 RealVNC devra vous défendre contre toute réclamation d'un tiers selon laquelle l'utilisation du Logiciel conformément au présent Contrat viole un Droit de propriété intellectuelle d'un tiers et devra vous indemniser pour et contre tout montant accordé à votre encontre dans le cadre du jugement ou du règlement desdites réclamations, à condition que (i) RealVNC soit informée rapidement de ladite réclamation ; (ii) vous coopérez de manière raisonnable avec RealVNC pour défendre et régler ladite réclamation, aux frais de RealVNC ; (iii) RealVNC est seule habilitée à défendre ou à régler la réclamation ; et (iv) vous ne reconnaissez aucune responsabilité ou faute de la part de RealVNC.
- 11.5 Dans le cadre de la défense ou du règlement de toute réclamation en vertu de la clause 11.4 ci-dessus, RealVNC peut, à son entière discrétion et à ses frais : soit (i) vous procurer le droit de continuer à utiliser le Logiciel de la manière prévue par le présent Contrat ; ou (ii) remplacer ou modifier le Logiciel de sorte qu'il ne soit plus contrefaisant ; ou (iii) résilier immédiatement le présent Contrat en vous prévenant par écrit, sans engager sa responsabilité envers vous.
- 11.6 RealVNC n'engagera en aucun cas sa responsabilité (y compris en ce qui concerne l'indemnité prévue en vertu de la clause 11.4) si la violation alléguée est fondée sur : (i) la modification du Logiciel par toute personne autre que RealVNC ; ou (ii) votre utilisation ou celle de tout Utilisateur autorisé du Logiciel autrement que conformément au présent Contrat ou d'une manière contraire aux instructions que RealVNC vous fournit ; ou (iii) votre utilisation ou l'utilisation de tout Utilisateur autorisé du Logiciel après notification de la violation présumée ou réelle de la part de RealVNC ou de toute autorité appropriée ; ou (iv) l'utilisation du Logiciel ou la combinaison du Logiciel avec tout autre logiciel ou matériel, dans des circonstances où, en dehors de cette combinaison, aucune infraction n'aurait eu lieu.
- 11.7 Vous devez défendre RealVNC contre l'ensemble des coûts, réclamations, dommages ou dépenses encourus par RealVNC dans le cadre d'une réclamation d'un tiers relative à l'utilisation du Logiciel par le Client ou tout Utilisateur autorisé autrement que conformément au présent Contrat, à condition que (i) vous receviez une notification rapide de ladite réclamation ; (ii) RealVNC vous fournit une coopération raisonnable dans la défense et le règlement de cette réclamation, à vos frais ; et (iii) vous soyez le seul habilité à défendre ou à régler la réclamation ; et (iv) RealVNC ne reconnaisse aucune responsabilité ou faute en son nom ou en la vôtre.

## 12 Limitation de responsabilité

- 12.1 La présente clause 12 énonce l'entière responsabilité financière de RealVNC envers vous découlant du présent Contrat, y compris en ce qui concerne votre utilisation ou l'utilisation des Utilisateurs autorisés du Logiciel et des Services.
- 12.2 Sauf disposition expresse et spécifique indiquée dans le présent contrat, vous assumez l'entière responsabilité de toute information ou de tout résultat obtenu par vous ou les Utilisateurs autorisés à partir de l'utilisation du Logiciel et des Services, et des conclusions tirées de cette utilisation. RealVNC décline toute responsabilité pour tout dommage causé par des erreurs ou omissions dans toute information ou donnée, ou toute action prise par RealVNC à votre demande. Aucune autre partie n'est autorisée à se fier aux extraits, informations ou résultats que vous avez produit(e)s par le biais de votre utilisation et l'utilisation des Utilisateurs autorisés du Logiciel, à quelque fin que ce soit.
- 12.3 Sauf disposition expresse et spécifique figurant dans le présent Contrat, toutes les garanties, déclarations, conditions et autres termes de quelque nature que ce soit implicites, provenant de la loi ou de la « common law » sont, dans toute la mesure autorisée par la loi applicable, exclus du présent Contrat. Vous reconnaissez que le Logiciel, les Services et toute information fournie par RealVNC ou au nom de RealVNC vous sont fournis « en l'état ».
- 12.4 Rien dans le présent Contrat n'exclut la responsabilité de l'une ou l'autre partie en cas de décès ou de préjudice corporel causé par sa négligence, ou ses actes ou fausses déclarations frauduleux/frauduleuses, ou sa responsabilité qui ne peut être exclue en vertu de la loi applicable.
- 12.5 Sous réserve de la clause 12.4, RealVNC ne sera pas responsable des dommages-intérêts consécutifs, indirects, spéciaux, accessoires, punitifs ou exemplaires, qu'ils soient prévisible ou imprévisibles, y compris la perte de profit, perte d'activité, perte de clientèle, perte ou corruption de données, les pertes causées par l'un de vos agents ou Représentants ou auxquelles celui-ci a contribué, la perte causée par l'indisponibilité du Logiciel en raison d'un temps d'arrêt prévu du Logiciel, dont vous êtes informé de temps à autre, la perte résultant d'une défaillance de votre infrastructure et/ou de vos services publics, la perte causée par l'indisponibilité du Logiciel en raison d'un Cas de force majeure, ou la perte causée par la défaillance ou le retard d'une application, d'un service ou d'un réseau tiers.
- 12.6 Sous réserve des autres dispositions de la présente clause 12, la responsabilité totale et globale de RealVNC envers vous, que ce soit en matière contractuelle, délictuelle (y compris la négligence), pour violation d'une obligation légale, ou autrement découlant du présent Contrat ou en relation avec celui-ci, sera limitée au total des Frais d'abonnement que vous avez payés au cours des douze (12) mois précédant immédiatement la date de la réclamation.

### **13 Confidentialité**

- 13.1 Chaque partie s'engage à garder confidentielles et à ne pas utiliser à d'autres fins que l'exécution de ses obligations en vertu du présent Contrat, toutes les Informations confidentielles de l'autre partie.
- 13.2 Chaque partie divulguera ou révélera uniquement les Informations confidentielles de l'autre partie qui lui sont divulguées aux parties suivantes :
- a) aux membres de son personnel qui sont tenus dans le cadre de leurs fonctions de les recevoir aux fins pour lesquelles elles sont fournies (à condition que chaque partie veille à ce que lesdits membres qui reçoivent des Informations confidentielles de l'autre partie se conforment à la présente clause 13) ; et
  - b) à tout tribunal, et toute autorité gouvernementale ou administrative en droit de les exiger, ou tel que requis par toute loi ou réglementation applicable, ou tout organisme

gouvernemental ou réglementaire légalement autorisé à exiger la divulgation (et dans chaque cas, la partie devra, si la loi l'autorise, informer l'autre partie de l'exigence dès que cela est raisonnablement possible et déployer des efforts commercialement raisonnables pour discuter avec l'autre partie et convenir de toutes les limitations ou restrictions possibles de la divulgation à l'avance dans la mesure autorisée par la loi).

13.3 Les dispositions des clauses 13.1 et 13.2 ne s'appliquent pas aux informations qui :

- a) sont ou deviennent généralement disponibles dans le domaine public autrement que dans le cadre d'une violation de la présente clause par le destinataire ;
- b) sont légalement en possession du destinataire libre de toute restriction quant à leur utilisation ou divulgation au moment de la divulgation par la Partie divulgateuse ;
- c) sont légalement acquises auprès d'un tiers indépendant qui ne les a pas lui-même obtenues en vertu d'une obligation de confidentialité ; ou
- d) sont développées indépendamment sans accès ni référence à toute information divulguée par la partie divulgateuse.

13.4 Vous reconnaissez que le Logiciel, y compris la manière dont les données, informations, travaux et matériaux sont visualisés lors de l'utilisation du Logiciel, ou sont autrement présentés par le Logiciel, et les résultats de tout test de performance du Logiciel, constituent des Informations confidentielles de RealVNC.

13.5 RealVNC reconnaît que les Données Client sont les Informations Confidentielles du Client.

13.6 Les dispositions de la présente clause 13 survivront à la résiliation ou à l'expiration du présent Contrat, indifféremment de la raison de leur applicabilité.

## **14 Données client et données dérivées**

14.1 Vous détenez tous les droits, titres et intérêts relatifs à toutes les Données Client et êtes seul responsable de la légalité, de la fiabilité, de l'intégrité, de l'exactitude et de la qualité des Données Client.

14.2 Vous garantissez et déclarez avoir l'autorité requise, y compris tous les droits, licences et autorisations nécessaires, pour télécharger et utiliser, et pour permettre à RealVNC de traiter, les Données du Client conformément au présent Contrat.

14.3 Vous accordez par les présentes à RealVNC une licence mondiale, non exclusive, irrévocable et libre de redevances pendant la Durée pour traiter les Données client aux fins de la fourniture du Logiciel et des Services. Afin d'éviter toute ambiguïté, RealVNC ne traite pas les Données Client en dehors du traitement nécessaire spécifié dans le présent Contrat ou dans l'Addendum relatif au traitement des données qui peut être mis à jour de temps à autre à l'adresse <https://help.realvnc.com/hc/en-us/articles/5438412949405>.

14.4 Vous autorisez RealVNC à utiliser les Données client pour améliorer la performance et la fonctionnalité du Logiciel afin de développer des améliorations, mises à jour, mises à niveau, modifications ou œuvres dérivées de celles-ci qui constituent des Améliorations (telles que définies à la clause 11.2).

14.5 RealVNC peut suivre et analyser votre utilisation et l'utilisation des Utilisateurs autorisés du Logiciel à des fins de sécurité et pour aider RealVNC à améliorer les Services, y compris le Logiciel.

14.6 Chaque Partie doit se conformer à ses obligations en vertu de l'Addendum relatif au traitement des données qui peut être mis à jour de temps à autre à l'adresse <https://help.realvnc.com/hc/en-us/articles/5438412949405>. L'Addendum relatif au traitement

des données s'ajoute aux obligations ou droits respectifs des Parties en vertu de la Législation sur la protection des données, et ne les supprime pas, ne les remplace pas et ne libère pas celles-ci en la matière.

14.7 Le Client doit indemniser et dégager de toute responsabilité RealVNC en cas de pertes, dommages, responsabilités et réclamations, découlant de toute réclamation ou en relation avec toute réclamation de tiers selon laquelle le traitement et l'utilisation des Données Client conformément au présent Contrat violent ou détournent des Droits de propriété intellectuelle de tiers ou violent la Législation sur la protection des données.

## 15 Audit

15.1 RealVNC a le droit, moyennant un préavis raisonnable, de vous demander parfois d'autoriser un employé, agent ou représentant dûment autorisé de RealVNC, ou d'obtenir l'autorisation pour celui-ci, d'auditer l'utilisation du Logiciel, et d'évaluer la conformité au présent Contrat, y compris à cette fin d'accéder à vos locaux et systèmes, et de prendre des copies des dossiers.

15.2 Si de tels audits révèlent que vous avez sous-payé RealVNC pour votre utilisation du Logiciel, y compris en dépassant le nombre d'Utilisateurs autorisés, alors, sans préjudice des autres droits de RealVNC, vous devrez payer à RealVNC, conformément à la clause 9.4, un montant égal à ce sous-paiement calculé conformément aux Frais d'abonnement et aux coûts raisonnables de RealVNC pour la conduite de cet audit.

## 16 Contrôle des exportations

Les États-Unis et d'autres pays contrôlent l'exportation des Logiciels et des informations. Il vous appartient de respecter les lois de votre juridiction locale concernant l'importation, l'exportation ou la réexportation du Logiciel, et d'accepter de vous conformer à ces restrictions et de ne pas exporter ou réexporter le Logiciel là où cela est interdit. En téléchargeant le Logiciel, vous acceptez de ne pas être une personne ou une entité vers laquelle une telle exportation est interdite.

## 17 Durée et résiliation

17.1 Le présent Contrat restera en vigueur pendant la durée de votre Abonnement (et de tout Abonnement de renouvellement ultérieur) (la « **Durée** »), sauf résiliation conformément à la présente clause.

17.2 Vous pouvez résilier votre Abonnement à tout moment en donnant un préavis écrit de trente (30) jours à RealVNC. La résiliation de votre Abonnement et du présent Contrat par vous ou par RealVNC ne vous donnera droit à aucun remboursement pour toute partie non expirée de votre Période d'Abonnement (telle que renouvelée ou prolongée de temps à autre).

17.3 Sans affecter tout autre droit ou recours à sa disposition, l'une ou l'autre partie peut résilier le présent Contrat avec effet immédiat en adressant un avis écrit à l'autre partie si :

a) l'autre partie commet une violation importante de l'une quelconque des conditions du présent Contrat, laquelle n'est pas réparable ou (si elle est réparable) ne permet pas de réparer cette violation dans les dix (10) jours ouvrables suivant la notification écrite de le faire ; ou

b) l'autre partie suspend, cesse ou menace de suspendre ou de cesser d'exercer ses activités ou une partie importante de celles-ci, ou se trouve en Situation d'insolvabilité.

17.4 À la résiliation du présent Contrat pour quelque raison que ce soit :

a) toutes les licences accordées en vertu du présent Contrat prendront immédiatement

fin ;

- b) tous les Frais d'abonnement dus à la date de résiliation deviendront immédiatement exigibles et payables ;
- c) sous réserve des conditions générales du présent Contrat, chaque partie devra restituer ou détruire, et ne plus utiliser, aucune Information confidentielle, aucun équipement, aucun bien ni aucun autre élément (et toutes les copies de ceux-ci) appartenant à l'autre partie, y compris, dans votre cas, le Logiciel provenant de tous les Appareils du Client et tout support sur lequel le Logiciel est stocké, dans les cinq (5) jours suivant la résiliation du présent Contrat, et elle devra certifier à RealVNC, par écrit, qu'elle a respecté la présente clause ; et
- d) l'ensemble des droits, recours, obligations ou responsabilités des parties qui se sont accumulés jusqu'à la date de la résiliation, y compris le droit de réclamer des dommages-intérêts en cas de violation du présent Contrat qui existait à la date de résiliation ou avant celle-ci, ne seront pas affectés ou compromis(es).

## **18 Conditions générales**

- 18.1 Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties et annule et remplace l'ensemble des accords, promesses, assurances, garanties, déclarations et ententes antérieurs entre celles-ci, écrits ou oraux, relatifs à son objet. Afin d'éviter toute ambiguïté, aucune condition supplémentaire qu'une partie inclut dans ou avec un bon de commande, l'acceptation d'un bon de commande, un paiement, ses échanges avec l'autre partie ou autrement, ne modifiera les conditions générales énoncées dans le présent Contrat, sauf tel que prévu par la clause 18.6.
- 18.2 La constitution, la validité et l'exécution du présent Contrat, et tout litige qui pourrait survenir entre vous et RealVNC concernant l'objet du présent Contrat, seront régis à tous égards par, sans référence aux règles de conflit de lois, soit : (i) les lois de l'État de New York, uniquement lorsque l'entité RealVNC contractante est RealVNC, LLC, et les parties conviennent de se soumettre à l'arbitrage tel que décrit plus en détail ci-dessous à la clause 18.3 et, par ailleurs, à la compétence exclusive des tribunaux d'État et fédéraux situés dans l'État de New York; ou (ii) dans tous les autres cas, le droit anglais, et les parties conviennent de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux anglais. La Convention des Nations Unies sur la vente de marchandises ne s'applique pas au présent Contrat.
- 18.3 Si l'entité RealVNC contractante est RealVNC, LLC, les litiges seront résolus par arbitrage contraignant, plutôt que par voie judiciaire, sauf que l'une ou l'autre des parties peut choisir d'engager une procédure devant le tribunal compétent en matière de faibles créances si vos demandes remplissent les conditions requises, et que la Federal Arbitration Act et la loi fédérale sur l'arbitrage s'appliquent au présent Contrat. Il n'existe pas de juge ou de jury dans l'arbitrage, et le contrôle judiciaire d'une sentence arbitrale est limité. Cependant, un arbitre peut accorder les mêmes dommages et intérêts qu'un tribunal (y compris des mesures injonctives et déclaratoires ou des dommages-intérêts légaux), et doit respecter les conditions du présent Contrat comme le ferait un tribunal. Avant de pouvoir entamer une procédure d'arbitrage, vous devez nous envoyer une lettre nous informant de votre intention de recourir à l'arbitrage et décrivant votre demande à notre siège social au 850 New Burton Road, Suite 201, Dover, DE 19904, États-Unis. L'arbitrage sera mené par l'American Arbitration Association (AAA) en vertu de ses règles commerciales, disponibles sur le site [www.adr.org](http://www.adr.org) ou en appelant le 1-800-778-7879. Le paiement des frais de dépôt, d'administration et d'arbitrage sera régi par le barème des frais commerciaux de l'AAA. Vous et nous convenons que toute procédure de résolution des litiges sera menée uniquement sur une base individuelle et non dans le cadre d'une action collective, consolidée ou représentative. Vous et nous convenons en outre que la sentence arbitrale sous-jacente peut faire l'objet d'un appel conformément au Règlement d'arbitrage facultatif

de l'AAA. Si, pour quelque raison que ce soit, une réclamation est portée devant un tribunal plutôt que dans le cadre d'une procédure d'arbitrage, vous et nous renonçons à tout droit à un procès devant jury. Nonobstant ce qui précède, vous et nous convenons que vous ou nous pouvons intenter une action en justice pour faire cesser toute violation ou toute autre utilisation abusive des droits de propriété intellectuelle.

- 18.4 Ni l'une, ni l'autre partie, n'est responsable du non-respect de ses obligations (autres que ses obligations de paiement), en vertu du présent Contrat, pour des raisons qui échappent à son contrôle raisonnable et retardent ou empêchent directement ou indirectement l'exécution en temps opportun (« **Cas de force majeure** »). Toutes les dates ou heures auxquelles chaque partie est tenue de s'acquitter de sa performance en vertu du présent Contrat seront automatiquement reportées dans la mesure où la partie est retardée ou empêchée de les respecter par un Cas de force majeure. Si le Cas de force majeure empêche, entrave ou retarde l'exécution par la partie affectée de ses obligations pendant une période continue de plus de 30 jours, la partie affectée pourra résilier le présent Contrat en donnant un préavis écrit de 30 jours à l'autre partie.
- 18.5 Si une disposition du présent Contrat est jugée invalide par un tribunal compétent, l'invalidité de ladite disposition n'affectera pas la validité des dispositions restantes du présent Contrat, qui conserveront leur plein effet.
- 18.6 Malgré toute autre disposition qui figure dans le présent Contrat, ni l'une, ni l'autre partie, ne sera responsable de tout retard dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent Contrat, si ce retard est causé par des circonstances qui échappent à son contrôle raisonnable (y compris, mais sans s'y limiter, tout retard causé par un acte ou une omission de l'autre partie), et la partie affectée aura droit à une prolongation raisonnable du délai d'exécution de ses obligations.
- 18.7 Aucune modification du présent Contrat ne sera effective à moins qu'elle ne soit effectuée par écrit et signée par les parties (ou leurs Représentants autorisés) ou proposée par RealVNC au moyen d'un devis, et acceptée par vous.
- 18.8 Le présent Contrat ne crée aucun droit de tiers bénéficiaire pour toute personne qui n'est pas partie au présent Contrat. Une personne qui n'est pas partie au présent Contrat n'aura pas le droit d'appliquer une quelconque disposition du présent Contrat.
- 18.9 Le présent Contrat peut être signé en un nombre quelconque d'exemplaires, chacun d'entre eux constituant un double de l'original, mais tous les exemplaires constituent ensemble un seul et même contrat.
- 18.10 Vous ne devez pas céder, sous-traiter, concéder en sous-licence ou autrement transférer l'un quelconque de vos droits ou l'une quelconque de vos obligations en vertu du présent Contrat. RealVNC peut céder les avantages, en tout ou en partie, ou ses obligations, en tout ou en partie, prévu(e)s par le présent Contrat à toute société affiliée.